

Règlement de l'Ultr'Ardèche

18 & 19 mai 2019

Article 1 : Présentation

L'association "Ultr'Ardèche" organise une épreuve de grand fond à allure libre (marche ou course) dénommée "l'Ultr'Ardèche". 222 kilomètres pour 4477 mètres de dénivelé positif en moins de 37 heures. 4 barrières horaires sont mises en place (aux km 55, 117, 164 et 222).

Le départ sera donné d'Alboussière à 06h00 le samedi 18 mai 2019. L'heure limite d'arrivée est fixée à 19h00 le dimanche 19, soit 37 heures maxi pour boucler le parcours. La moyenne globale minimale sur l'épreuve est de 6 km/h (voir article 5 : Barrières horaires)

Cette épreuve rassemble des adeptes de grand fond, d'efforts sur longues distances et ayant une expérience solide en ultrafond. Il est nécessaire pour pouvoir s'inscrire de justifier de sa participation et de sa qualité de finisher à des épreuves similaires (Spartathlon, Nove Colli, Transe Gaule, Mil Kil, Balaton, Grand Raid de la Réunion, Raid du Golfe du Morbihan, ...). L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement si :

- elle juge le CV du coureur insuffisant pour participer à l'Ultr'Ardèche.
- elle n'a pas envie de le recevoir.

Ces refus sont sans appel.

Un comportement de gentleman envers les autres concurrents, les bénévoles, l'organisation ainsi que l'environnement est vivement conseillé.

Seules les personnes majeures peuvent concourir.

**Avant tout envoi d'engagement, merci d'appeler
l'organisateur au 06 38 29 14 40**

Article 2 : Responsabilité

Les concurrent(e)s s'engagent à leurs risques et périls sous leur propre et unique responsabilité. Chaque concurrent doit être conscient des risques encourus.

De ce fait, en cas d'accident de santé ou de la circulation sur le parcours, aucun recours ne pourra être engagé, ni par le concurrent, ni par ses ayants droit contre l'organisateur, ou l'association organisatrice, personne physique ou morale.

Le fait de remplir et de signer le bulletin d'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

De nombreuses consignes de sécurité sont notées sur le road book, il est recommandé d'en prendre connaissance bien avant le jour de la course. La progression du coureur se fera prioritairement sur les trottoirs dans les villages, sur les contre-allées, les bas-côtés disponibles sur les routes. Une tenue haute visibilité est recommandée. Sur le road book, est précisé par endroit, le côté de la route qui doit être emprunté par le coureur.

Les concurrents ne doivent pas oublier qu'ils s'aventurent dans un des rares départements où la télé-réalité n'a pas cours, un des derniers bastions de "l'authentique"

Article 3 : Parcours

Le parcours est une boucle de 222 kilomètres sur les petites routes de l'Ardèche, voies très peu fréquentées.

Ville de départ et d'arrivée : Alboussière

Le parcours est vallonné : 4477 mètres de dénivelé positif.

Ce parcours va vous permettre de découvrir la belle "Ardèche verte" avec pour point culminant le pied du Gerbier de Jonc, berceau de la Loire.

Un road book sera disponible en téléchargement sur le site internet :

Sur demande, il pourra être fourni en version papier à l'accueil de la course.

Le parcours est disponible sur le site [openrunner.fr](https://www.openrunner.com/r/8662932) :

<https://www.openrunner.com/r/8662932>

Article 4 : Navigation



Le parcours sera balisé avec des flèches autocollantes (5,5 cm X 2,2 cm) sur fond de couleur orange fluo et dans certains carrefours il y aura un marquage complémentaire au sol à la peinture biodégradable ainsi que des lumignons pendant la nuit.

Vous devrez vous munir du road book tout au long de l'épreuve afin de remédier à d'éventuelles erreurs de parcours.

En cas de difficulté, il sera toujours possible de joindre l'organisation par téléphone. Il est précisé sur le road book les rares endroits où le réseau mobile ne passe pas (2 km sur l'ensemble du parcours).

Les concurrent(e)s progressent sur le côté gauche de la route, si la route est dégagée et lorsque la visibilité permet de voir au loin. Les concurrents doivent faire preuve de bon sens lorsqu'ils sont sur une voie ouverte à la circulation. Des indications fréquentes figurent sur le road book. Courir, marcher en priorité sur les trottoirs, contre allées, bas-côtés.

Aux croisements de routes fréquentées, un ravitaillement sera mis en place.

Si ce n'est pas le cas :

- Un rappel sera effectué lors du briefing,
- Le road book est très précis sur ce risque potentiel,
- Un bénévole sera présent lors de la traversée,

De nuit, des lumignons seront disposés aux endroits stratégiques.

Article 5 : Barrières horaires

Km	Ville (Altitude)	Temps de course	Jour/Heure	Moyenne min sur le tronçon	Moyenne depuis le départ	D+ sur le tronçon	D+ depuis le départ
55,5	St Martin de Valamas (540m)	08h30	samedi/14h30	6,53	6,53	840 m	840 m
117,5	St Pierre de Colombier (418m)	18h30	dimanche/00h30	6,2	6,35	1155 m	1995 m
164	St Pierreville (596m)	26h30	dimanche/09h00	01/05/81	6,07	1337 m	3332 m
222	Alboussière (539m)	37h00	dimanche/19h00	5,8	6	1145 m	4477 m

Pour garantir la sécurité des concurrents, 4 barrières horaires sont mises en place :

Article 6 : Ravitaillements

Des ravitaillements seront disposés sur le parcours environ tous les 10 km, de préférence dans les petits villages, mais aussi aux endroits où une traversée de route est nécessaire.

Il y aura des boissons chaudes ou fraîches en fonction de la météo, de l'eau plate et gazeuse, du Coca Cola, des jus de fruit, du sirop, des fruits frais, du fromage, de la charcuterie, du pain, du sel, du sucre, des confiseries, pommes de terre vapeur, gâteaux, compotes...

Aux barrières horaires n°2 et 3 (CP n°12 et 17), en plus du ravitaillement habituel, les concurrents auront la possibilité de se reposer, de dormir. Des plats chauds seront servis (pâtes, soupe, ...). D'autres ravitaillements disposeront aussi de plats chauds.

Sur ces deux postes, des lits de camps seront installés dans les salles mises à disposition par les municipalités.

Il est impératif que le concurrent se signale au responsable du poste de ravitaillement (CP) à son arrivée à chaque CP afin que celui-ci puisse noter son horaire de passage.

Article 7 : Matériel obligatoire

Durant toute l'épreuve, le concurrent devra disposer :

- d'une réserve d'eau de 1 litre,
- d'un peu de nourriture (barre énergétique, sucre,) lui permettant de rallier le ravitaillement suivant.

Durant la nuit, la différence de température peut être très surprenante. Les éditions 2012 et 2013 l'ont confirmé : + 30° vers midi aux alentours du km 40 et des températures proches de 0° vers le Gerbier de Jonc dans la nuit. La tenue doit être adaptée.

Il est obligatoire de disposer d'un téléphone portable durant l'épreuve (seul, un tronçon de 2 km ne dispose pas de couverture réseau).

Drop Bag : Les concurrents peuvent confier à l'organisation le transport de vêtements et nourriture pour en disposer à n'importe quel poste de ravitaillement. L'organisation se chargera du rapatriement des drop bags que vous laisserez aux différents CP. Le dépôt des drop bag devra être effectué le vendredi 17 mai 2019 au camping de 15 à 19h, soit avant le briefing.

Article 8 : Accompagnateurs

Un et un seul accompagnateur vélo par coureur est autorisé (un dossard accompagnateur nominatif sera remis le vendredi soir à la remise des dossards). Une participation de 10€ est demandée pour l'accès aux ravitaillements. Pour des raisons de sécurité, un seul vélo sur tout le parcours et pour des raisons d'équité sportive, un seul coureur accompagnateur sur l'épreuve. Le coureur et le cycliste doivent progresser du même côté de la route. Un gilet haute visibilité est obligatoire pour le cycliste. En cas d'abandon, l'organisation ne prend pas en charge le rapatriement du vélo à Alboussière.

Les accompagnateurs véhicules sont autorisés (une voiture par concurrent maxi, pas de camping car sur le parcours). Pas de suivi en continu, mais des arrêts réguliers (tous les 5, 10 km est envisageable). Les concurrents viennent se frotter aux éléments, se retrouver seul dans la nuit avec seul le bruit de leur pas, leur souffle.

Nous souhaitons le moins de véhicules possible sur le tracé. Véhicules présents sur le parcours toute la course :

- 3 mini bus en charge du rapatriement des coureurs ayant abandonnés,
- à l'avant, le véhicule du directeur de course,
- 1 autre véhicule au milieu du peloton,
- 1 dernier véhicule avec les derniers concurrents en course (c'est la personne de ce véhicule qui est en charge de retirer le dossard aux concurrents en retard sur les barrières horaires).

Il est interdit aux concurrents de monter dans les véhicules suiveurs :

- pendant les arrêts ravitaillement (pour éviter toute discussion),
- pour rejoindre le parcours après s'être égaré. (appel au directeur de course dans ce cas-là - voir article 11).

Article 9 : Tenue de course

Une tenue visible (couleur claire et/ou fluo, haute visibilité) est obligatoire pour la sécurité. Pas de noir ni de sombre.

Lors de la progression pendant la nuit ou en présence de brouillard ou brume, les concurrents devront être équipés d'une frontale, d'une lumière rouge qu'ils porteront dans le dos (soit sur la sangle de la frontale soit sur le sac), ainsi que d'un gilet haute visibilité.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dont le comportement pourrait mettre en péril la pérennité de l'épreuve et sa propre sécurité.

Juste avant le tunnel des Nonières (km 38, très sombre, 700 mètres de long et en courbe), un ravitaillement sera mis en place. Les bénévoles prêteront aux coureurs une lampe de poche que les concurrents déposeront sur une table en sortie de tunnel.

Article 10 : Chronométrage/Pointage

Lors de la remise du dossard, une balise GPS (60g) vous sera remise en échange d'un chèque de caution de 100 €. Ce chèque vous sera restitué à la fin de l'épreuve. Cette balise est à glisser dans votre sac de course ou ceinture coureur (et pas celui de l'accompagnateur). Ces balises permettront à l'organisation de garantir une équité sportive, mais aussi à tous (coureurs, accompagnateurs, famille, amis) de suivre la course en direct. Le lien pour se connecter à cette page sera communiqué un mois avant l'épreuve. Les positions GPS sont relevées toutes les 15 minutes.

A l'arrivée vous devrez impérativement remettre votre balise au responsable du chronométrage.

Le port du dossard est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Il devra être bien visible et porté devant (poitrine ou porte dossard à la ceinture).

Il est impératif que le concurrent se signale au responsable du poste de ravitaillement (CP) à son arrivée à chaque CP afin que celui-ci puisse noter son horaire de passage.

Article 11 : Environnement

Le parcours se veut sauvage et préservé. L'organisateur met place toutes les mesures nécessaires afin que l'environnement ne soit pas altéré par l'épreuve :

- Nous privilégions les déplacements en train et le co-voiturage pour que les concurrents se rendent sur le lieu de départ (horaires, emplacement, programme donnés très en amont pour réserver au meilleur prix les billets de train),
- Des tarifs d'hébergement très accessibles sont réservés pour les concurrents et leurs accompagnateurs afin de limiter les déplacements de véhicules pendant le week-end aux alentours d'Alboussière,
- Des navettes seront mises en place depuis la gare de Valence TGV,
- Rappel lors du briefing d'avant course sur l'interdiction formelle de jeter tout débris, emballage dans la nature de la part d'un concurrent, d'un accompagnateur ou d'un bénévole. (voir article 11),
- Nous ne distribuons pas d'imprimé et privilégions notre communication par l'intermédiaire de notre site et différents forum sur internet (avant, pendant et après l'épreuve),
- Achat de primeurs, fruits, viandes, pains, boissons auprès des producteurs locaux,
- Le balisage de l'épreuve sera réalisé à l'aide flèches autocollantes de 5,5 cm x2 cm, visibles pour les coureurs mais très discrètes pour les habitants. L'organisation enlèvera ces autocollants la semaine suivante. Aux endroits stratégiques (risques élevés de prendre la mauvaise direction), ce marquage sera renforcé par de la peinture biodégradable sur la chaussée, ainsi que des lumignons pendant la nuit.

Article 12 : Mise hors course et pénalités

Tout concurrent qui arrivera après l'heure limite à l'une des 4 barrières horaires se verra retirer son dossard et mis hors course. Son classement sera établi en fonction de la dernière barrière horaire franchie dans les temps.

**Le coureur doit pointer à chaque CP.
Pénalité = 2 heures par CP loupé**

Tout concurrent surpris par le directeur de course ou un bénévole dans un véhicule, sur une moto ou un vélo sera mis hors course avec interdiction de participer aux éditions suivantes.

Tout concurrent surpris en train de jeter un papier ou tout autre débris sur la voie publique sera pénalisé d'une heure à la 1^{re} infraction, et hors course à la seconde. Si c'est l'accompagnateur d'un concurrent qui fait preuve d'incivilité, les mêmes pénalités s'appliquent au dit concurrent.

Rappel de l'article 9 : L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dont le comportement pourrait mettre en péril la pérennité de l'épreuve et sa propre sécurité.

Article 13 : Classement

L'épreuve donnera lieu à un classement scratch, un classement féminin et un classement masculin qui sera affiché sur la ligne d'arrivée.

Un classement sera effectué par catégories d'âge, sans pour autant donner lieu à une dotation spécifique.

A chaque ravitaillement, les temps des concurrents déjà passés seront affichés.

A l'issue de l'épreuve, un trophée souvenir sera remis à tous les FINISHERS.

Il n'y aura pas de prime d'arrivée aux premiers des classements.

Article 14 : Soins/organisation des secours/Prévention

Des pompiers seront en charge de certains ravitaillements, l'un d'eux sillonnera le parcours à proximité de la voiture balai, en charge de ramener les concurrents ayant abandonné à Alboussière.

Il n'y aura pas de pharmacie mise en place par l'organisation. Chaque concurrent(e) utilisera ses propres produits en cas de besoin.

Tous les concurrents doivent être dotés d'un téléphone portable (le réseau passe sur 99% du parcours). Tous doivent fournir un certificat médical lors de l'inscription (la licence F.F.A. - Fédération Française d'Athlétisme) fait office de certificat médical.

Article 15 : Accueil, hébergement et programme

L'organisation met en place des navettes de la gare TGV de Valence à Alboussière (25km). Les concurrents qui arriveront par le train dans la journée de vendredi indiqueront lors de leur inscription l'horaire prévisionnel d'arrivée de leur train. (Gare Valence TGV à 2h10 de Paris Gare de Lyon) (confirmation 2 semaines avant l'épreuve). Pas de navette le mercredi et le jeudi .

L'accueil des concurrents se fera au camping d'Alboussière dès 14 heures le vendredi 17 mai. Les concurrents auront le choix pour les couchages du vendredi et du dimanche entre la salle, le camping d'Alboussière (camping-car, tente), chalets au sein du camping, les gîtes et hôtels des environs.

Chaque personne devra fournir son matériel de couchage.

Le repas du vendredi soir sera servi au camping après le briefing.

Journée de Samedi : Petit déjeuner servi le samedi matin dès 04h15 avec café, thé, chocolat, lait, pain, pogne, beurre, confitures, jus de fruits, charcuteries, fromage, yaourts.

Pour les concurrents ayant bouclé le parcours ou abandonné, une collation sera offerte au camping d'Alboussière (diverses salades, charcuterie, fromage, yaourts et boissons).

Les accompagnateurs vélo ont accès aux tables de ravitaillement

Les accompagnateurs ou famille peuvent prendre les 2 repas du vendredi soir et du dimanche soir, ainsi que le petit déjeuner du samedi pour la somme de 50 €/personne.

Article 16 : Inscriptions

L'inscription sera effective à la réception du bulletin d'engagement signé attestant l'acceptation du règlement et du montant de l'engagement fixé à 150 €. Les chèques seront encaissés le 5 février.

Ce montant sera remboursé intégralement en cas de désistement avant le 28 février 2019. Du 1^{er} mars au 30 avril, le remboursement sera de 50% du montant de l'inscription. Passé ce délai, pas de remboursement.

Pour conserver le caractère convivial et même confidentiel de cette épreuve, le nombre de concurrents est limité à 150 partants.

L'organisation se réserve le droit :

- d'annuler la manifestation en dessous de 40 inscrits,
- de refuser l'inscription d'un concurrent sans en motiver la décision.

Article 17 : Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'Association "Ultr'Ardèche" à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.